

RAPPORT ANNUEL 2022







CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du Conseil d'Administration Monsieur Slaheddine LADJIMI

Monsieur Nébil BEN YEDDER Administrateur Monsieur Karim BEN YEDDER Administrateur Monsieur Hakim BEN YEDDER Administrateur Monsieur Bernard Paul MARSEILLE Administrateur Monsieur Hakim BEN HAMMOUDA Administrateur AXA (1er siège) représentée par Monsieur Philippe ROCARD Administrateur AXA (2ième siège) représentée par Monsieur Nicolas DENAZELLE Administrateur La société PARENIN S.A. représentée par Monsieur Halim BEN YEDDER Administrateur La société SICOF représentée par Madame Selma BABBOU Administrateur Madame Selma BELLAGHA Administrateur Monsieur Mohamed Sélim AZZABI Administrateur





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2022, l'économie mondiale a connu un ralentissement sévère +2,9% (vs +5,9% en 2021) en raison notamment de la guerre en Ukraine et de la hausse de l'inflation au lendemain de la crise sanitaire.

Ce ralentissement a affecté les économies avancées (+2,5% vs +5,3% en 2021) comme les USA (+1,9% vs +5,9%), la Zone Euro (+3,3% vs +5,3%) ou le Japon (+1,2% vs +2,2%) ainsi que les économies émergentes (+3,4% vs 6,7%) comme la Brésil (+3% vs +5%), l'Inde (+6,9% vs +8,7%), la Chine (+2,7% vs +8,1%), l'Afrique du Sud (+1,9% vs +4,9%) et surtout la Russie (-3,5% vs +4,8%) sous l'effet des sanctions internationales.

Les tensions géopolitiques et la reprise des chaines logistiques au sortir de la crise covid ont fortement impacté les prix des produits de base, notamment l'énergie (+60%), les engrais chimiques (+62,6%) et les produits alimentaires (+17,9%), tandis que les prix des métaux ont baissé (-1,2%), reflétant un ralentissement de l'activité industrielle.

Dans ce contexte marqué par une inflation record depuis plusieurs décennies, la plupart des banques centrales ont procédé à un resserrement de leur politique monétaire et un relèvement de leur taux directeur (quatre fois en un an pour la BCE et sept fois pour la FED) dans l'espoir de la contenir, mais impactant au passage les investissements et la

Même si 2022 a été marquée par une baisse du taux de chômage (5,8% vs 6,2% en 2021) dans un contexte de reprise post covid, tous s'accordent à dire que le marché du travail devrait être impacté dès 2023.

Compte tenu de la forte instabilité de l'ensemble des facteurs, toute aggravation soudaine et importante de l'un ou plusieurs d'entre eux (hausse brutale de l'inflation et/ou des taux directeurs sensés la contenir, escalade militaire et/ou élargissement de la zone de conflit) est susceptible d'entrainer l'économie mondiale en récession.

L'ECONOMIE NATIONALE

Reflétant des évolutions mitigées dans les différents secteurs, le PIB réel a enregistré une croissance de 2,5% en 2022 (vs +4,4% en 2021), sans pour autant atteindre le niveau du PIB de 2019 et ce, malgré la bonne performance des industries manufacturières exportatrices du textile, habillement et cuir (+14%) et des IME (+7,96%) ainsi que par les services marchands (transport + 10,59% et HORECA + 21,4%), freinée en cela par la contreperformance des industries extractives (-10,5%) et du secteur de la construction (-9,9%).

Intensifiant la pression sur la balance commerciale, qui accuse à fin 2022 un déficit de -25,216 Mds TND (vs -16,210 Mds TND en 2021), les importations continuent de croitre (+31,7%) à un rythme plus rapide que celui des exportations (+23,4%), conduisant à la détérioration du taux de couverture (70% vs 74% en 2021).

D'une ampleur sans précédent, le déficit commercial a concerné tous les groupements de produits (alimentation, matières premières, biens de consommation, biens d'équipement et énergie), même si la balance énergétique affiche un déficit record de -10,567 Mds TND contribuant à 42 % du déficit global.





En Parallèle, la balance des services, portée par les recettes touristiques et le transport, a dégagé un excédent de 7,690 Mds TND (+216%), celle des revenus (du travail et du capital) de +3,886 Mds TND et celle des transferts (publics et privés) de + 1,274 Mds TND

Hélas, le déficit de la balance courante (-12,366 Mds TND) s'est aggravé, mettant à contribution le compte de capital et celui des opérations financières (IDE, investissements de portefeuille et prêt et emprunts) qui ont respectivement concouru au financement du déficit à hauteur de $\pm 1,332$ Mds TND et $\pm 10,492$ Mds.

Globalement, malgré le contexte mondial et National peu propices aux investissements, les IDE ont contribué au financement du déficit à hauteur de +2,293 Mds TND en 2022 (vs 1,897 Mds TND en 2021) et la balance des paiements s'est soldée par un déficit de -0,541 Mds TND, se traduisant par une baisse équivalente des réserves de change (Or, DTS, Réserve FMI et devises étrangères) qui s'établissent à 24,440 Mds TND à fin 2022, soit 101 jours d'importation.

Une forte augmentation des rémunérations publiques de +1,208 Mds TND (+6%) et des dépenses de compensation de +5,972 Mds TND (+98%), qui accaparent respectivement 35% et 20% du budget et « consomment » 52% et 29% de ses ressources propres (hors emprunts), ont contribué à la croissance de 10% du budget de l'État qui est passé de 55,520 Mds TND en 2021 à 60,820 Mds TND.

Outre son impact direct sur le panier de la ménagère, l'envolée des prix des produits de base et de l'énergie, entrainé dans son sillage les dépenses de compensation du carburant (+129%), des produits de base (+71%) et dans une moindre mesure celle des transports publics (+20%).

Bien que la réduction des dépenses de gestion (-16%) et d'investissement (-18%) ait permis de réaliser une « économie » de 1,168 Mds TND, face à l'aggravation des charges « fixes », l'Etat n'a eu d'autres choix que de d'agir sur la composante fiscale, en décrétant une amnistie fiscale, permettant de dégager un supplément de recettes de 5,524 Mds TND (+17%).

La dégradation de la notation souveraine (Fitch : CCC+ et Moody's : Caa1), ayant considérablement réduit la capacité de mobilisation des ressources extérieures, l'équilibre budgétaire n'a été rendu possible qu'à travers l'endettement intérieur à hauteur de 9,278 Mds TND (+14% en un an), mettant à contribution les banques ainsi que la banque centrale, à travers le refinancement.

En un an, l'indice des prix à la consommation familiale s'est inscrit en hausse de 10,1%, soit son niveau le plus haut depuis Juillet 1987 (+9,8%) et ce, malgré trois augmentations successives du taux directeur pour, tenter d'endiguer le phénomène.

Cette augmentation a principalement concerné les produits alimentaires (+15,1%), le transport (+11,8%), le gaz et l'électricité (+14,9%) ainsi que l'HORECA (+9,9%).

A l'instar de la plupart des économies, le taux de chômage, même s'il demeure élevé (15,2%), s'est inscrit en baisse par rapport à fin 2021 et atteint son niveau le plus bas depuis le T2/2020 (+16,2%)

Sur la bourse de Tunis, le Tunindex a clôturé l'année sur une performance positive de +15,1% après 2 années difficiles et une reprise modeste en 2021, porté par les bonnes performances des sociétés qui le composent et qui affichent une hausse moyenne de 14.2% de leurs revenus

Sur le marché des changes, le dinar a connu une baisse de 9,6 % de sa valeur par rapport au dollar US et une hausse de 1,8 % par rapport à l'euro.

Dans un contexte de croissance faible et de forte inflation (stagflation ?) le salut ne pourrait provenir que d'une relance des investissements publics et la rupture avec les augmentations salariales annuelles qui alimentent une spirale inflationniste qui siphonne les finances publiques et rapprochent le pays du mur de la dette, d'année en année.

A moyen terme, la réduction des dépenses courantes et la rationalisation de la compensation sont seuls à même de rééquilibrer les comptes publics, mais comportent une composante « sociale » à maitriser.

A terme, la relance des investissements publics et le règlement des dettes publiques envers les opérateurs économiques privés nationaux, pourrait être génératrice de nouvelles sources de revenus pour l'Etat.

EVOLUTION DU CADRE REGI EMENTAIRE EN 2022

Les nouvelles réglementations promulguées au titre de l'exercice 2022 sont :

- ► Règlement N°03/2022 du 11 Novembre 2022 portant organisation des contrats d'assurance collectifs, des conventions cadres et des conventions bilatérales.
- ► Règlement CGA N°02/2022 du 24juin2022 : fixant les règles régissant la relation entre les courtiers d'assurance et les sociétés d'assurance et elle porte sur quelques aspects de la gestion financière et comptable des sociétés d'Assurance Takaful.
- La note commune N° 17/2022 qui fait l'objet d'un commentaire des dispositions de l'article 20 du décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année 2022 : relatives à l'octroi aux sociétés la possibilité de réévaluer leurs immeubles selon leur valeur réelle avec des exemples d'illustration.
- ▶ Décret Présidentiel n° 2022-297 du 28 mars 2022 : portant fixation des indices de réévaluation prévus par l'article 20 du décret-loi n° 2021-21 du 28 décembre 2021, portant loi de finances pour l'année 2022.
- ► Arrêté de la ministre des Finances du 24mars2022 : portant approbation de la norme comptable relative aux immobilisations corporelles NC 05
- Arrêté de la ministre des Finances du 16 août 2022 : portant nomination et renouvellement du mandat des membres du bureau central de tarification.
- ► Décret-loi n° 2022-54 du 13 septembre 2022 : relatif à la lutte contre les infractions se rapportant aux systèmes d'information et de communication
- ► Arrêté du ministre des Affaires sociales du 20 octobre 2022 : portant agrément de l'avenant n° 15 à la convention collective sectorielle des assurances 2022.
- Décret-loi n° 2022-66 du 19 octobre 2022 : relatif à la prise en charge par l'État d'un pourcentage des primes d'assurance à l'exportation vers les pays de l'Afrique subsaharienne. Le présent décret-loi demeure applicable pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de son entrée en vigueur (le 19 octobre 2022).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023



NOTRE ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires par branche se présente comme suit (en dinars) :

0.4.7.7.0.00.1.7.0	2020)	VAR.	2021		VAR.	2022		VAR.
CATEGORIES	MONT.	STRUCT.	20/19	MONT.	STRUCT.	21/20	MONT.	STRUCT.	22/21
Incendie	24 152 393	11,16%	6,91%	26 808 284	11,82%	11,00%	29 932 979	12,07%	11,66%
R. C.	7 040 695	3,25%	0,05%	7 448 703	3,28%	5,79%	7 665 546	3,09%	2,91%
Risques Divers	25 314 915	11,70%	8,92%	26 582 321	11,72%	5,01%	26 256 887	10,59%	-1,22%
* Assurances de Personnes	14 810 840	58,51%	2,54%	16 146 612	60,74%	9,02%	16 633 756	63,35%	3,02%
* Autres	10 504 075	41,49%	19,39%	10 435 709	39,26%	-0,65%	9 623 131	36,65%	-7,79%
Auto	114 933 691	53,13%	5,89%	118 053 878	52,03%	2,71%	123 496 803	49,81%	4,61%
* RC	27 236 121	23,70%	2,47%	27 139 378	22,99%	-0,36%	27 823 881	22,53%	2,52%
* Garanties Dommages	87 697 569	76,30%	7,00%	90 914 500	77,01%	3,67%	95 672 922	77,47%	5,23%
Transport	7 487 792	3,46%	-5,40%	7 807 727	3,44%	4,27%	10 161 134	4,10%	30,14%
Vie	5 045 449	2,33%	8,56%	5 565 430	2,45%	10,31%	6 246 061	2,52%	12,23%
Groupe Accidents	31 486 552	14,56%	16,60%	34 643 243	15,27%	10,03%	43 568 407	17,57%	25,76%
Aviation	865 540	0,40%	84,55%	-13 448	-0,01%	-101,55%	619 381	0,25%	4705,71%
TOTAL	216 327 028	100,00%	7,39%	226 896 138	100,00%	4,89%	247 947 197	100,00%	9,28%

La croissance du chiffre d'affaires a été de 9,28% pour s'établir à 248 millions de dinars en 2022 La branche automobile demeure toujours prédominante avec une part de 50%.

► Résultat technique non vie :

Avant réassurance :

38 864 076 Dinars (contre 51 304 236 Dinars en 2021)

Après réassurance :

20 614 401 Dinars (contre 32 694 044 Dinars en 2021)

► Résultat technique vie :

Avant réassurance :

4 964 625 Dinars (contre 2 220 761 Dinars en 2021)

Après réassurance :

5 315 695 Dinars (contre 1 880 941 Dinars en 2021);

GESTION FINANCIERE

Au 31/12/2022 l'encours des placements totalise 766 968 065 TND contre 716 428 442 TND au 31/12/2021 soit une évolution de 50 539 623 TND à la faveur des obligations (+10 624 950 TND), des actions non cotées (+8 171 138 TND) et des placements monétaires (+49 500 000 TND), contre la diminution de l'encours des OPCVM (-2 538 004 TND) et des BTA (-15 097 690 TND).

Les revenus nets de nos placements totalisent 43 215 966 Dinars à fin 2022 contre (37 757 771 Dinars en 2021), détaillés comme suit :

- Revenus des immeubles : 2 673 091 Dinars (contre 2 630 946 Dinars en 2021)
- Revenus des fonds placés: 48 837 057 Dinars (contre 48 647 553 Dinars en 2021)
- ▶ Produits divers et variation des provisions pour dépréciation : 9 530 118 Dinars (contre - 14 107 372 Dinars en 2021)
- ▶ Plus ou moins-values nettes de cessions d'actions : 1 235 936 Dinars (contre 586 643 Dinars en 2021)

RESULTAT COMPTABLE

Compte tenu des résultats techniques et financiers, et après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice dégage un résultat avant impôts sur les sociétés de 37 346 669 Dinars et un bénéfice net de 30 500 183 Dinars (contre 33 817 847 Dinars en 2021).

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit (en dinars) :

Résultat Net	30 500 183,365
Réserve légale	809 107,650
Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés	7 140 000,000
Bénéfice distribuable	22 551 075,715
Dividende 2022	-18 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	4 551 075,715

Ainsi que la mise en paiement des dividendes au plus tard le 12/05/2023

RENOUVELLEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que les mandats des Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, Madame Selma BELLEGHA et la société PARENIN S.A arrivent à échéance lors de la présente assemblée. Nous vous proposons de nommer :

- Monsieur Slaheddine LADJIMI
- Monsieur Hakim BEN YEDDER
- Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE
- Madame Selma BELLEGHA
- La société PARENIN S.A

en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025

En conséquence, nous vous proposons la nouvelle composition du Conseil d'Administration suivante :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
Monsieur Mohamed Sélim AZZABI	2023
Monsieur Nébil BEN YEDDER	2023
Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2023
La société SICOF	2024
AXA (1er siège)	2024
AXA (2ième siège)	2024
Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
Madame Selma BELLEGHA	2025
La société PARENIN S.A	2025

FIXATION DES JETONS DE PRESENCE POUR L'EXERCICE 2023

Nous vous proposons de fixer le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2023 à 200 000 Dinars.

REMUNERATION DES COMITES

Nous vous proposons de fixer la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 à 40,000 dinars et la rémunération brute du comité des risques pour le même exercice à 40,000 dinars. Par ailleurs, nous vous prions de vous associer à nous pour remercier l'ensemble de nos collaborateurs salariés, employés et agents pour leur dévouement et leur contribution aux résultats de l'entreprise.



Medhaffer Nabila

► Meziou Khalil Ouafa

SOUSSE

Av. Tahar Sfar Imm. Maidoub

2^{éme} étage, Apt N° 5 - 3000 Tél.: 74 298.758 - 74 221.008 Fax: 74 297.728

E-mail : nabila.medhaffer@comar.tn

P Meziou Khalii Ouara Résidence Panorama Route de Tunis Km 1,5 1 et Etage - Bureau N°1 3002 Sfax Tél.: 31 324 044 Fax: 74 261 250

P Succurssale Sousse
Rue Sœur Josephine - 4000 Sousse
Imm. AMMA - RDC

Fax : 73 215.932 E-mail : succursale.sousse@comar.tn

: moncef.belhadjhassine@

Tél.: 73 215.930 - 73 215.931

Imm. ZAOUI, Av. H.Bourguiba Tél.: 73 226.917 - 73 220.321

► Bouatay Fayçal Rue Ali Belhouane - Imm. Ezzahra

2ème étage - Appt . 204 - 4000 Tél. : 73 202.977 - Fax : 73 203.031 E-mail : bouatayafaycel@yahoo.fr

► Chaouache Nader Rue 22 ianvier 1952 - 4000 Sousse

Tél.: 73 214.522 - Fax: 73 214.523 E-mail: nader.chaouache@comar.tn

4 rue Ahmed Tlili -4000 Tel: 73 222.100 - Fax: 73 224.733

Tél. : 73 224.798 - Fax : 73 224.733

E-mail : medsalah.drira@comar.tr

► Drira Tahar 4, Rue Ahmed Tlili - 4000

F-mail: tahar drira@comar to

► Bel Haj Hassine Moncef

Fax: 73 224.600

comar.tn

E-mail: wafa.mziou@comar.tn

NOTRE RESEAU

SIEGE SOCIAL

Succursale de Tunis Imm. COMAR Av. H. Bourguiba 1001 - Tunis R.P Tél.: 71 340.899 - Fax: 71 338.161 F-Mail: dg@comartn agence03@comartn

GRAND TUNIS

TUNIS

Succursale de Tunis

Zone industrielle- Charguia 2 Chez STE Ennakl Automobiles SA Tel: 70 315.742 E-mail: agence008@comar.tn

► Aïssi Hédi 85, Av. Bellevue 2^{éme} étage Bureau B 21 : 71 493.935 - 71 493.936 Fax: 71 493 603 E-mail: hedi.aissi@comar.tn

• Akremi Mohamed Ikbel
2, Rue Borj Bourguiba - 1000
Tél.: 71 338.235 - 71 342.530
Fax: 71 350.929 E-mail: medikbel.akremi@comar.tn

▶ Baccouche Ali Rue 8600 1er étage C12 Charguia I - 2035 Charguia Tunis / Fax : 71 809 378 E-mail: ali.baccouche@comar.tr

► Baccouche Larbi Rue El Houdaybia - 1000 el.: 71 336.706 - 71 336.684 Fax: 71 353.605 E-mail: laarbi.baccouche@comar.tn

► Bahroun Sabrine

24, Av. Cyrus Le Grand 3e Etage C1 - 1002 : 71 833.509 - 71 830.302 Fax: 71 833.756 E-mail: sabrine.bahroun@comar.tn

Belhassine Mokhtar 58, Rue Echem, Imm. La Rose, 3º Etage Bur. Nº5 - 1002 Tunis Belvedére Tél.: 71 782.766 - Fax: 71 783.850

E-mail: mokhtar.belhassi ▶ Ben Jemaa B. Nasr Sonia

6, Rue El Hijez - 1002 Tél.: 71 906.031 - 71 901.179 Fax: 71 900.712

E-mail: sonia.beniemiaa@comar.tn ▶ Ben Miled Khalil

E-mail: khalil.benmiled@comar.tr ► Ben Smaïl Taoufik

► Ben Smail Taoufik Rue Hanoun, n°B3·2/3ème Étage Immeuble3 - Tunis Tél.: 71 327.071 - 71 325.666 Fax: 71 320.290 E-mail: taoufik.bensmail@comar.tn

, Rue de Testour 1er Etage - Bur Nº1 1006 Bah Saadoun Tél · 71 561 813 - Fax · 71 572 940

▶ Ben Targem Abderrahman

▶ Bouchoucha Younès

6, Av. de Carthage - 1000 Tél.: 71 255.022 - 71 337.627 Fax: 71 347.743 E-mail: vounes.bouchoucha@comar.tn ► Disegni Nicolas

5, Av. de Paris - 1000 Tél.: 71 345.465 - 71 252.922 Fax: 71 346.330 E-mail: nicolas.disegni@comar.tn

► Felli Moncef 9 bis, Av. Louis Braille - 1002 Tél. : 71 903.610 - 71 906.826 Fax : 71 908.009 E-mail : moncef.felli@comar.tn

▶ Grira Sahbi

bureau B1-11 1er étage 1002 Tunis Tél. : 71 793.024 - Fax : 71 787.462

Hai Romdhane Badr

Rue de l'Inde - 1002 1 835.955 - Fax : 71 832.896 Hamza Mustapha Ismail

8 bis. Rue Apollo X Cité Mahraiene 1082 Tuni Tél.: 71 892 .492 - 71 892.493 Fax: 71 892.437 E-mail : hamza.mustapha@comar.tn

23, Rue d'irak - 1002 Tél. : 71 843.691 - 71 794.830 71 890.697 Fax: 71 794 854

E-mail: faouzi.hassouna@comar.tn Jeljeli Radhia

129, Av de la Liberté, RDC - 1082 Tél.: 71 286.786 - 71 893.251 Fax: 71 288.793 E-mail: radhia.ielieli@comar.tn ► Leiri Ahmed

Rue Radhia Hadded (Ex Rue de You 1er étage - 1001 Tél. : 71 339 .250 - 71 339 .269 Fax : 71 339 .275 E-mail: ahmed.lejri@comar.tr

▶ Mezghani Amira Mnif

complexe el Menzeh Center Av Mouaouia Ibn Abi Soufiane Esc. A 1er étage Bureau A2 2091 El Menzeh 7 Fél. : 70 815.276 - Fax : 70 815.277 E-mail: amira.mezghani@comar.tr

▶ Ouechtati Jihène 29, Rue 18 Janvier 1952, 1000 Tél.: 71 335.985 - Fax: 71 353.882 E-mail: jihen.ouchtati@comar.tn

► Safraoui Khaled 47, Av. F. Hached - 1001 Tél.: 71 338.386 - 71 339.752 Fax: 71 352.646 F-mail : khaled safraoui@comar tn

► Sanhaji Belhassen 22, Rue Yahia Turki, angle 15 rue Palestine - 1002 Tél.: 71 834.326 - Fax: 71 832.731 E-mail: belhassen.sanhaii@comar.tr

► Tellili Avmen

Tél. : 71 241.660 - Fax : 71 241.661 E-mail : aymen.tellili@comar.tn

46, Rue Jazira - 1000 Tél. : 71 329.091 - Fax : 71 328.268 E-mail: mohamed.turki@comar.tn

14, Rue Kenitra 1er étage Bur nº1 1000 - Tunis Tél. : 71 252.482 Fax : 71 252.482 E-mail: anis.zaafrani@comar.tn

▶ Zaafrani Anis Naser

► Zerriaa Sadok Tél. : 71 330.645 - Fax : 71 337.827 E-mail : sadok.zerria@comar.tn

ΔΡΙΔΝΔ

Abid Mourad Route de Bizerte km 3 - Immeuble Trabelsi - Cité Ettahrir - 2042 Fax: 70 660 018

Résidence Tunis el Ferdaous Ler étage App 21 Route de Bizerte Km7 2094 Mnihla

Tél.: 71 555.888 - Fax: 70 555.600 E-mail: lilia.akkari@comar.tn ▶ Ben Ayed Mahmoud Slim

Av. Hédi Nouira Résidence "les Cèdres" Mezzanine A4 - 2037 Ennasser 2 Tél.: 70 853,714 - Fax: 70 853,715 E-mail: slim.benaved@comar.tn

► Bouricha Mourad Tél. : 71 708.274 - Fax : 71 703.030 E-mail : mourad.bouricha@comar.tn

► Kaak Badra 30, Avenue Jallouli Fares - 1er étage Bureau 02 Ennasr1 - 2037 Ariana Tél.: 70 820,486 Fax: 70 820.488 / Port.: 29 093 666 BEN AROUS

► Babbou Khaled 80, Av. de France - 2013 Tél. : 71 381.796 - 71 381.681

DEN DEN

Barrani Abdallah 1 Rue Abou El Kacem Chebbi Appt. A4 2^{éme} étage 2011 Den Den Tél. : 31 166.341 Tél./Fax : 71 610.237

EL OMRANE

Bouchoucha Rafet

, Avenue Mohamed Melki Bureau Tél: 71 958.441 - Fax: 71 958.522 E-mail: rafet.bouchoucha

► Bouchoucha Ramsès 1 Avenue Mohamed Melki Bureau nº 17 - 1005 Tél : 71 958.434 Fax : 71 958.522 E-mail: ramses.bouchoucha@comar.tn

▶ Bouchoucha Younès 1, av. Mohamed Melki - 1005 Tél. : 71 958.434 - 71 958.441 Fax : 71 958.522

E-mail: younes.bouchoucha@comar.tn EL MANAR

Amar Abdou r étage - 2092 El Manar 2 I : 71 883.515 Fax : 71 883.401 E-mail : abdou.amar@comar.tn

Ayadi Sami 53. Avenue Mohamed Abdelwaheb neuble Hannibal Center

Bureau à la Mezzanine NºA1.1 2092 El Manar 1 Tél. : 70 869.739 E-mail: sami.ayadi@comar.tn

Mathlouthi Mohamed Maher 37 bis. Rue Ali Zlitn Résidence Montazah El Manar 2092 Fl Manar 2

Tél. : 70 861.231 Fax : 70 861.232 E-mail : maher.mathlouthi@comar.tn

EL MENZAH 1

► Haddad Med Malek 16 Bis, Rue 10 décembre 1948

EL MENZAH 6 ► Tei El Molk Arbia Cherif Epouse

Bloc E Appt E1 - 1er étage - Cité Jamil 1004 El Menzeh 6 Tél. : 71 755.364 - 71 755.371 Fax : 71 755.314 E-mail : tejelmolk.cherif@comar.tn

EL MENZAH 9

Tounsi Houcine ➤ Tounsi Houcine Res. Sidi Bou Said, 50 Av. Tahar B. Ammar, bloc Salima Apt. 1 - 2090 Tél. : 71 882.141 - 70 860.306 Port. : 24 960 306 / 98 360 036 Fax. 71 871.925

EL MOUROUJ II

Mezned Slim Av. de la Méditerranée 1^{er} Etage - 2074 El Mourouj 2 Tél.: 71 379.055 - 71 379.056 Fax: 71 379.057 E-mail: slim.mezned@comar.tn

E-mail: houcine.tounsi@comar.tn

L'AOUINA

► Abou El Wafa Zoubeidi Ichraf 23, Av Mongi Slim - 1e Etage - 2045 Tél. : 70 319.086 - Fax : 70 737.738 E-mail : ichraf.abouelwafa@comar.tr

► Darghouth Maher 57, Rue de l'Environnement - 2045 Tél. : 71 758.424 - Fax : 71 758.608 HAMMAMIIF

► Ben Yedder Zied 52 Av. de la République - 2050 Tél. : 71 294.175 - Fax : 71 292.303 E-mail: zied.benvedder@comar.tn

I A MARSA

41, Av. H. Bourguiba -2070 La Marsa Tél. : 71 983.255 - Fax : 71 748.556 E-mail :sami.khalfat@comar.tn

Rue Imam chaffai -2070 La Marsa Tél. : 71 744.743 - Fax : 71 744.746 E-mail: fares.lakhoua@comar.tn

LE KRAM

▶ **Zarraa Salma** 1, Rue Ibn Battouta, 1er étage, Marsa Aéroport - 2015 Le Kram Est Tél.: 71 276.585 Fax: 71 276.612 F-mail: selma zarraa@comartn

I F BARDO

► Gmach Wided 6, Rue de la Lybie Résidence Meriem 1° Etage - 2000 Le Bardo Tél.: 71 585.654 Port.: 21 691.772 E-mail: widad.gmach@comar.tn

► Haddad Anouar E-mail : anouar.haddad@comar.tn

LA SOUKRA

Agence la Soukra 100, Av. de l'UMA - Imm. Village Essahel 4ème étage App № 8 - 2036 Tél. : 70 683.630 - 70 683.590 Fax : 70 683.606

LES BERGES DU LAC

▶ Ben Bouzid Salem > Ben Bouzid Salem Rue du Lac de COME, Résidence Coupole I - 1053 Tél.: 71 960.139 - 71 960.149 Fax: 71 960.159 E-mail : salem.benbouzid@comar.tn

► Daldoul Amine Angle Rue du Lac Balbina et Rue du Angie Rue du Lac Baibina et Rue du Lac Huron - Résidence - Les Cascades Appt. BU1 - 1" étage - 1053 Tél. : 71 655.105 Fax : 71 655.309 E-mail : amine.daldoul@comar.tn

► Driouech Ghaya Résidence zahrat el bouhaïra App c1 Jardins du Lac II 1053 - Les berges du Lac Tél.: 71 193.550 Fax: 71 193.551

E-mail: ghaya.driouech@comar.tn ► S.C.P. Agents Reunis Assurance

& Mr Ben Mlouka Elves 14 et 15 Passage du Lac Van Rue du Lac Ghar El Melh-1053 Tél.: 71 965.258 Fax: 71 963.953 E-mail: mouna.allani@comar.tn

elves.benmlouka@comar.tn

MEGRINE

MORNAGUIA

▶ Ben Hmidane Lassâad 1, Rue 1^{et} Juin - 2033 Tél. : 71 297.552 - Fax : 71 432.294 E-mail : lassaad.benhmidan@comar.tr

► Turki Mohamed

30, Av. H. Bourguiba - 1110 Tél. : 71 540.108 - 71 550.066 Fax: 71 541.328 E-mail: mohamed.turki@comar.tn

► Zekri Kays él. : 71 740.741 - Fax : 71 740.407 E-mail: kays.zekri@co

Toujours plus proche de vous!

INTERIEUR DU PAYS

BF.JA

► Mejri Houcine 32, Av. de France - 9000 Tél./Fax : 78 451.775 E-mail: houcine.meiri@comar.tn

BIZERTE

► Avari Souheil Angle av. Habib Bourguiba et rue Salah Ben Ali 1e étage - 7000 Tél. : 72 435.350 - Fax : 72 435.254 F-mail: souheil avari@comartn

▶ Ben Harbi Moncef 23, Rue Ibn Khaldoun - 7000 Tél. : 72 422.035 - 72 431.104 Fax : 72 430.822

24, Av. Habib Bourguiba - 7000 Tél. : 72 433.177 - Fax : 72 433.605 E-mail: sofiene.derouiche@comar.tn

▶ Barouni Moez 66, rue Abdelhamid El Kadhi bureau N° 2 - 4180 - Houmet Essouk Tél.: 75 652.177 - Fax: 75 623.663 F-mail: moez harouni@c

► Tellili Amor Laroussi Av. F. Hached Route Mahboubine 4116 - Midoun Tél. : 75 731.225 - Fax : 75 730.055

► Ghfira Arbi Av. de la Liberté Imm, Salah Azaiez E-mail: arbi.ghfiracomar.tn

18, Rue Béchir Dziri - 6001 Tél. : 75 273.489 - Fax : 75 277.389

E-mail: karim.ierbi@comar.tr

► **Jerbi Omar** 136, Av. H. Bourguiba - 6000 Tél. : 75 270.129 - 75 273.488 Fax : 75 275.688 E-mail: omar.jerbi@comar.tn

GAFSA

Cité Cherif - 2100 Gafsa Tél.: 76 227.603 - 22 012.308 Fax: 76 227.611 mohamed.benabdallah@comar.tn

E-mail: chedly.karaouly@comar.tn

Av. Taïeb M'hiri - 2100 Tél. : 76 223.333 - Fax : 76 221.728

GROMBALIA Jmel Abdelaziz

► Laribi Med Ali

E-mail: moncef.benharbi@comar.tn ► Derouiche Sofiene

DJERBA

EL FAHS

Tél · 72 670 106 - Fax · 72 671 985

Chammam Abdellatif

Chammam Alaeddine Imm. Kilani rue Med Ali - 6002 - Gabes Tél./Fax : 75 265.547

20, Av. Mongi Slim - 6000 Tél. : 75 273.664 - Fax : 75 277.671

▶ Ben Abdallah Mohamed

► Karaouli Chédly Av. Mohamed V - 2100 Tél.: 76 220.281 - 76 220.884 Fax: 76 224.300

E-mail: sami.elajri@comar.tr

10, Av. H. Bourguiba - 8030 Tél. : 72 255.800 - Fax : 72 257.800

HAMMAMET

Av. Habib Bourguiba Imm. Yassmine - 8050 Tél.: 72 278.900 - Fax: 72 278.453

▶ Barouni Karim 23, Rue Tahar Haddad-8100 Tél./Fax : 78 601.376

KAIROUAN

JENDOUBA

► Falfoul Abdelmoneem Place de la Victoire - 3100 Tél.: 77 232.218 - 77 234.523 Fax: 77 226.102

► Kraïem Mounir Av. H. Bourguiba - 4200 Tél. : 75 491.451 - Fax : 75 492.325

10, Rue Ibn Khaldoun - 8090 Tél. : 72 296.256 Fax : 72 275.587

E-mail: ahmed.benmessaoud@comar.tn ▶ Haddad Sami 222, Av. H. Bourguiba - 8070 Tél./ Fax : 72 385.850

F-mail: sami haddad@comartn

▶ Ben Messaoud Ahmed

➤ Felli Moncef Imm. Seddik - 2° Etage Place Indépendance - 5070 Tél. : 73 450.422 - Fax : 73 451.232 E-mail ; moncef.felli@comar.tn

► Chebbi Ezzeddine Bd. de l'Environnement - 5180 Tél. : 73 665.601 - Fax : 73 663.673 E-mail : ezzeddine.chebbi@comar.tn

► Ayadi Moez Av. 2 Mars 1934 - Imm. Haier 5100 Tél · 73 696 966 E-mail : moez.ayadi@comar.tn

▶ Zitouni Amor Rue 27 Octobre - 6080 Tél. : 75 321.700 - Fax : 75 323.340

E-mail: amor.zitouni@comar.tn MATEUR

Nefzi Boujemaâ

Mateur Center - Place de Tunis 7030

Tél.: 72 486.933 - Fax: 72 485.596

E-mail: boujemaa.nefzi@comar.tn

► Abichou Béchir Place de la liberté - 4100 Tél.: 75 642.510 Fax : 75 645 276

MEDJEZ EL BAB

MENZEL TEMIME

► Trabelsi Habib

▶ Jédidi Férid Immeuble Fehri ,1e Étage ,Place de L'independance 9070 Medjez El Beb Tél. : 78 560.666 - 98 444.279 Fax.: 78 563.935 E-mail: ferid.iedidi@comar.tn

113, Place de l'Indépendance 8080 Tél · 72 347 002 - Fax · 72 344 246 E-mail : habib.trabelsi@comar.tr

METI AOUI

► Salhi Lakhdhar de la République cité du Président él. : 76 240.800 - Fax : 76 244.989

MONASTIR

Ben Jannet Adel Cité CNRPS - Av. du Combattant Suprême - 5000 Tél.: 73 464.340 - Fax: 73 463. E-mail: adel.benjannet@comar.tn : 73 464.340 - Fax : 73 463.100

▶ Ben Jannet Tarek 28 A, Imm. n°10 - Av. du Combattant Suprême - Cité CNRPS : 73 464.340 - Fax : 73 463.100

Khedhiri Asma Guezquez 27, Rue T. Hachicha GP1-4070 Tél.: 73 257.959 - Fax: 73 267.225 E-mail: asma.guezguez@comar.tn

Béjaoui Ezzeddine

▶ Béjaoui Hatem Av. Habib Thameur 1er Étage de l'Immeuble Essalama Appt. N°204 8000 - nabeul Tél./Fax : 72 285.418

148, Av. H. Bourguiba-8000 Tél./Fax : 72 285.418

E-mail: hatem.bejaoui@comar.ti

► Charfi Ali

► Fendri Nabil

E-mail: ali.charfi@comar.tn

E-mail: mohamed.fakhfakh@

E-mail: nabil@fendri.com

▶ Hammami Olfa Maâloul

E-mail: olfa.hammami@c

► Karray Chokri

Fax: 74 297.013

► Karray Fakher

43, Av. Hédi Chaker - 3000 Tél.: 74 224.891 - 74 226.635 Fax: 74 210.615

Route El Ain km1 Imm. Ben Salah - 3000 Tél. : 74 462.509 - Fax : 74 462.511

3002 Sfax Tél. : 74 299.534 - 74 299.536

E-mail: chokri.karrav@comar.tn

Fax: 74 663.018 E-mail: fakher.karray@comar.tn

entre Rte Lafrane et Ain Tél.: 74 663.017

Khabou H'souna 113. Av. Farhat Hached

RDC Imm. Aubergine - Bureau n°2 Rte Lafrane Km 4, kassas Sidi Jilani,

III. Jammoussi - 3000 Sfax Tél. : 74 227.515 - Fax : 74 227.577 E-mail : h'souna.khabou@comar.tn

août Immeuble Carrefour

lmm. El Bacha Centre Tél. : 74 441.144 - Fax : 74 441.146

► Fakhfakh Mohamed

▶ Bahloul Hounaida

Succursale Sfax 73, Av. F. Hached - 3000 Tél. : 74 296.904 - Fax : 74 226.685 E-mail: succursale.sfax@comar.tn

4. Rue Taieb Mhiri. Place Marburg ▶ El Gaïed Abdelkarim e étage - 3000 Sfax : 74 299.109 - Fax : 74 299.106 Av. du Maghreb Arabe GP1 Khézama 4051 Tél.: 73 271.166 - 73 271.154 Fax: 73 273.723 E-mail: houneida.bahloul@comar.tn ▶ Boussarsar Mouna Ben Amoi

E-mail : abdelkarim.elgaied@comar.tn

Av. 14 Janvier - Rés. El Mokhtar Mezzanine Nº 1 - 3027 Tél. : 74 415.470 - Fax : 74 415.460 ► Gaha Faouzi Rue Yasser Arafat Immeuble Narjess E-mail: mouna.boussarsar@comar.tn Appt. 1-A Sousse - 4050 Tél.: 73 369.696 - Fax: 73 369.797 E-mail : faouzi.gaha@comar.tn

► Guerbej Nejib 51, Av. Léopold Senghor - Place Zarrouk Route de Tunis - Sousse 4001 Tél.: 73 212.666 - Fax: 73 212.667

E-mail : nejib.guerbej@comar.tr Avenue Imam Boukhari Imm Kilouche 1er étage KHEZAMA - 4000 Tél. : 73 272.444 - Fax : 73 272.445

TABARKA ▶ Bouali Mohamed Hédi Immeuble Raja - Cité des Arts - 8110 Tél. : 78 671.414 - Fax : 78 671.206

TATAOUINE

• Ghandour Habib 11, Rue 18 Janvier 1952 - 3200 Tél. : 75 862.007 - Fax : 75 863.549 E-mail: habib.ghandour@comar.tn

Agence de Tozeur Rue Général Houcine - 2200 Tél.: 92 180.013 E-mail: agence098@comar.tn

TOZEUR

► Hamada Leila Route de Nefta - 2200 Tél./Fax : 76 477.700 E-mail: leila.hamada@comar.tn

ZARZIS ► Abichou Béchir

Rue Hedi Chaker - 4170 Tél./ Fax : 75 690.702 E-mail : bechir.abichou@comar.tn



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs,

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 278 252 952 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 30 500 183 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans

la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation:

La société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu le 14 décembre 2022 une notification des résultats de la vérification approfondie et a formulé son opposition aux résultats de cette vérification dans les délais légaux.

A la date du présent rapport, aucune réponse de l'administration fiscale à l'opposition n'a été notifiée à la société.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 23 mars 2023.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer



le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des évènements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.





Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en viaueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS FINOR

Karim DEROUICHE Mohamed Hedi KAMMOUN





RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES **AUX COMPTES**

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I CONVENTIONS NOUVELLEMENT CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022:

- En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2022 s'élèvent à 8 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.



- La COMAR a acquis 20 actions « HÔPITAL PRIVÉ EL AMEN » auprès de la société AMEN SANTE (détenue à hauteur 77,68% par la COMAR) pour un total de 50 dinars. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 octobre 2022.

II. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTÉRIEURS :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%) une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacturera à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%. Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire.

Cette convention a été signée le 1er avril 2022 et n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice.

- En date du 29 décembre 2020, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 2 MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant associé ».

Les produits constatés à ce titre en 2022 s'élèvent à 240 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation à postériori par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021.

- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 16 KTND.

- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,90% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 102 KTND.

- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 234

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

Le montant comptabilisé à ce titre en charge de l'exercice 2022 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2022, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 39 KTND et 11 KTND.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel.

Au titre de l'exercice 2022, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 17 KTND.

- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 137 KTND hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, s'élève à 72 KTND.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2022, est de 40 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,25% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnel. Au titre de l'exercice 2022, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 67 KTND et 51 KTND.

III. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA **COMAR ENVERS SES DIRIGEANTS:**

Le Conseil d'Administration réuni le 05 juin 2020 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.



Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit:

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 200 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 190

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations :

Le conseil d'administration du 15 décembre 2020 a coopté Monsieur Slim Azzebi en tant qu'administrateur. Il sera chargé de :

- Proposer et mettre en place une structuration financière et juridique efficiente sur laquelle s'appuiera le développement à l'international de la compagnie ;
- Mettre en place les mécanismes de contrôle au niveau de la COMAR et ;
- Poursuivre le développement à l'international une fois que la COMAR côte d'ivoire est bénéficiaire.
- Le comité de rémunération du 16 décembre 2020 a décidé de fixer la rémunération annuelle nette de Monsieur Slim Azzabi à 100 KTND.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone dans la limite de 120 DT par mois.

- Le comité de rémunération du 21 juin 2022 a décidé d'accorder au Directeur Général Adjoint, M Lotfi Ben Haj Kacem une prime de bilan de 260 KTND au titre de
- Le comité de rémunération du 21 juin 2022 a décidé d'accorder au Directeur Général, M Hakim Ben Yedder une prime de bilan de 295 KTND au titre de l'année
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2022.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2022.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2022.
- Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022, se présentent comme suit (en dinars) :

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022		
Rémunération	300 000	-		
Total	300 000	-		

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeu	r Général	Directeur Général Adjoint		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022	
Rémunération	200 000	-	190 000	-	
Primes 2019 (provision)	295 000	295 000	260 000	260 000	
Total	495 000	295 000	450 000	260 000	

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques:

	Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques			
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022		
Jetons de présence et autres rémunérations	373 969	232 857		
Total	373 969	232 857		

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 17 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ECC MAZARS FINOR

Mohamed Hedi KAMMOUN Karim DEROUICHE



RESOLUTIONS, AGO DU 10/05/2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 10 Mai 2023 à 17h30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2022, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2022, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI. Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, et Madame Selma BELLEGHA ainsi que celui de la société PARENIN S.A lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025

- Monsieur Slaheddine LADJIMI
- Monsieur Hakim BEN YEDDER
- Monsieur Karim BEN YEDDER
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE
- Madame Selma BELLEGHA
- La société PARENIN S.A

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
Monsieur Mohamed Selim AZZABI	2023
Monsieur Nebil BEN YEDDER	2023
Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2023
La société SICOF	2024
AXA (1er siège)	2024
AXA (2ième siège)	2024
Monsieur Slaheddine LADJIMI	2025
Monsieur Hakim BEN YEDDER	2025
Monsieur Karim BEN YEDDER	2025
Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2025
Madame Selma BELLEGHA	2025
La société PARENIN S.A	2025

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à 30 500 183,365 dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	30 500 183,365
Réserve légale	809 107,650
Réserves Indisponibles pour réinvestissement exonérés	7 140 000,000
Bénéfice distribuable	22 551 075,715
Dividende 2022	- 18 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	4 551 075,715

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes le 12/05/2023 Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2023 à **200 000** Dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2023 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2023 à 40 000 dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.





ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022



Actif du bilan au 31/12/2022

		2022		
(en dinars tunisiens)	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
Investissements de recherche et développement	986 929	0	986 929	1 350 194
Concessions, Brevets, Licences, Marques	22 236 498	18 212 486	4 024 012	2 984 662
Fonds commercial	15 000	0	15 000	15 000
Actifs incorporels	23 238 427	18 212 486	5 025 942	4 349 855
Installations techniques et machines	22 985 035	19 745 688	3 239 347	3 629 021
Autres installations, outillage et mobilier	1 046 472	885 718	160 753	200 879
Actifs corporels d'exploitation	24 031 507	20 631 406	3 400 101	3 829 900
Terrains et constructions	75 312 331	20 077 534	55 234 797	56 815 443
Terrains et constructions d'exploitation	16 930 705	10 390 849	6 539 856	8 127 988
Terrains et constructions hors exploitation	58 381 626	9 686 685	48 694 941	48 687 455
Placements dans les entreprises liées et participations	354 877 720	41 301 776	313 575 944	343 085 812
Parts dans les entreprises liées	117 621 801	30 248 322	87 373 479	89 352 297
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	212 143 424	11 053 454	201 089 971	199 997 620
Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation	25 112 495	0	25 112 495	53 735 895
Autres placements financiers	337 942 515	3 666 743	334 275 772	263 131 160
Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	44 096 561	3 376 679	40 719 882	43 243 464
Obligations et autres titres à revenu fixe	204 365 050	250 000	204 115 050	210 404 390
Autres prêts	8 477 752	40 064	8 437 688	7 480 155
Dépots auprés des établissements bancaire et financiers	81 000 000		81 000 000	2 000 000
Autres	3 152		3 152	3 152
Créances pour espèces déposées auprés des entreprises cédantes	15 048 223	0	15 048 223	15 248 420
Placements	783 180 790	65 046 053	718 134 737	678 280 834
Provisions pour primes non acquises	10 521 144		10 521 144	10 579 880
Provisions pour sinistres (vie)	418 048		418 048	0
Provisions pour sinistres (non vie)	65 282 587		65 282 587	58 837 403
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	76 221 779	0	76 221 779	69 417 283
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Primes acquises et non émises et primes à annuler	9 457 238		9 457 238	7 641 738
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	103 582 466	58 351 001	45 231 465	42 090 080
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	21 798 556	2 298 508	19 500 047	19 961 867
Créances nées d'opérations de réassurance	55 730 573	769 813	54 960 760	50 357 654
Autres créances			.==	
Personnel	157 881	0	157 881	142 249
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 231 432		3 231 432	1 932 286
Débiteurs divers	2 580 649	425 490	2 155 159	1 850 813
Créances	196 538 795	61 844 813	134 693 982	123 976 687
Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	6 069 009	0	6 069 009	2 921 336
Charges reportées	44 527 500		44 627 500	44.057.040
Frais d'acquisitions reportées	11 627 588	0	11 627 588	11 057 848
Comptes de régularisation Actif	0.755.405		0.755.405	0.400.400
Intérêts et loyers acquis non échus	9 755 485	0	9 755 485	9 406 426
Autres comptes de régularisation	5 888 695	0	5 888 695	4 704 752
Autres	13 709	0	13 709	46 535
Autres éléments d'actifs	33 354 486		33 354 486	28 136 897
TOTAL DE L'ACTIF	1 136 565 784	165 734 758	970 831 026	907 991 457

Capitaux propres et passif du bilan au 31/12/2022

	2022	2021
(en dinars tunisiens)	Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou fonds équivalent	75 000 000	50 000 000
Réserves et primes liées au capital	152 614 590	161 796 743
Autres capitaux propres	20 138 180	20 138 180
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	247 752 769	231 934 922
Résultat de l'exercice	30 500 183	33 817 847
Total Capitaux propres avant affectation	278 252 953	265 752 769
PASSIF	270 232 333	203 732 703
Autres provisions	3 793 622	3 258 210
Provisions pour autres risques et charges	3 793 622	3 258 210
Provisions pour primes non acquises	70 523 813	67 492 922
Provisions d'assurance vie	1 421 059	1 868 965
Provision pour sinistres (vie)	4 372 757	5 239 622
Provision pour sinistres (non vie)	378 551 830	351 574 893
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	0	0
Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	12 786 891	11 191 641
Provisions pour égalisation et équilibrage	38 290 705	35 712 354
Autres povisions techniques (non vie)	15 916 489	15 964 984
Provisions techniques brutes	521 863 545	489 045 381
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	77 105 005	69 706 909
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	21 381 214	14 955 139
Dettes nées d'opérations de réassurance	44 952 715	42 049 140
Autres dettes		
Dépôts et cautionnements reçus	3 832 920	3 637 756
Personnel	92 301	126 039
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 726 773	4 835 586
Créditeurs divers	2 655 324	2 753 827
Autres dettes	77 641 246	68 357 488
Report de commissions reçues des réassureurs	387 201	O
Compte de régularisation Passif	11 787 455	10 626 948
Concours Bancaires et autres passifs financiers	0	1 243 752
Autres passifs	12 174 656	11 870 700
Total du Passif	692 578 073	642 238 688
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	970 831 026	907 991 457

28 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023 29



Etat de résultat technique de l'assurance non vie au 31/12/2022

	2 022			2 021
	Opérations	Cessions et/ou	Opérations	Opérations
(en dinars tunisiens)	Brutes	Rétrocessions	Nettes	Nettes
Primes émises et acceptées	246 396 143	-43 928 540	202 467 603	185 306 061
Variation de la provision pour primes non acquises	-3 030 890	-58 736	-3 089 627	-2 996 699
Primes acquises	243 365 253	-43 987 276	199 377 977	182 309 362
Produits de placements alloués, transférésde l'état de résultat	24 980 120	0	24 980 120	21 724 644
Autres produits techniques	196 426	0	196 426	107 260
Montants payés	-130 083 715	8 823 448	-121 260 267	-109 056 552
Variation de la provision pour sinistres	-28 572 187	6 445 184	-22 127 003	-8 722 328
Charges de sinistres	-158 655 902	15 268 632	-143 387 270	-117 778 879
Variation des autres provisions techniques	48 494	0	48 494	-213 792
Participation aux bénéfices et ristournes	-1 261 119	5 070	-1 256 049	-828 131
Frais d'acquisition	-40 640 788		-40 640 788	-36 526 570
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	569 740		569 740	814 963
Frais d'administration	-27 725 184		-27 725 184	-25 663 540
Commissions reçues des réassureurs		10 463 900	10 463 900	10 204 518
Frais d'exploitation	-67 796 233	10 463 900	-57 332 333	-51 170 630
Autres charges techniques	-836 535	0	-836 535	-337 554
Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-1 176 428	0	-1 176 428	-1 118 236
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	38 864 076	-18 249 675	20 614 401	32 694 044

Etat de résultat technique de l'assurance vie au 31/12/2022

		2 022			
	Opérations	Cessions et/ou	Opérations	Opérations	
(en dinars tunisiens)	Brutes	Rétrocessions	Nettes	Nettes	
Primes émises et acceptées	6 361 577	-78 798	6 282 779	5 884 33!	
Primes	6 361 577	-78 798	6 282 779	5 884 33	
Produits de placements	914 153	0	914 153	840 68	
Montants payés	-1 186 980		-1 186 980	-1 625 21	
Variation de la provision pour sinistres	866 865	418 048	1 284 913	-1 718 94	
Charges de sinistres	-320 115	418 048	97 933	-3 344 15	
Provision d'assurance vie	447 906		447 906	498 33	
Autres provisions techniques (Variation Prov.pour égalisation)	-1 401 923		-1 401 923	-1 045 46	
Variation des autres provisions techniques	-954 017	0	-954 017	-547 13	
Frais d'acquisition	-590 048		-590 048	-555 94	
Frais d'administration	-446 925		-446 925	-411 96	
Commissions reçues des réassureurs		11 820	11 820	15 12	
Frais d'exploitation	-1 036 973	11 820	-1 025 153	-952 77	
RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE	4 964 625	351 070	5 315 695	1 880 94	





Etat de résultat au 31/12/2022

(en dinars tunisiens)	2022	2021
Résultat technique de l'assurance non vie	20 614 401	32 694 044
Résultat technique de l'assurance vie	5 315 695	1 880 941
Revenus des placements	49 472 743	49 006 497
Reprise de corrections de valeur sur placements	4 738 594	2 779 491
Profits provenant de la réalisation des placements	1 881 268	1 759 890
Produits des placements (assurance non vie)	56 092 605	53 545 879
Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-4 904 422	-4 490 604
Correction de valeur sur placements	-12 460 665	-15 155 498
Pertes provenant de la réalisation des placements	-415 974	-632 610
Charges des placements (assurance non vie)	-17 781 061	-20 278 711
Produits des placements transférés non vie	-24 980 120	-21 724 644
Produits des placements transférés vie	-914 153	-840 681
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique	-25 894 273	-22 565 324
Autres produits non techniques	593 036	1 603 539
Autres charges non techniques	-1 593 734	-3 686 538
Résultat provenant des activités ordinaires	37 346 669	43 193 828
Impôt sur le résultat 2020	-6 846 486	-9 375 981
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	30 500 183	33 817 847
Pertes extraordinaires	0	0
Résultat extraordinaire	0	0
Résultat net de l'exercice	30 500 183	33 817 847
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	30 500 183	33 817 847



Etat de flux de trésorerie au 31/12/2022

(en dinars tunisiens)	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	273 859 649	233 556 150
Encaissements des primes reçues (Acceptations)	1 351 818	3 525 549
Décaissements des primes pour les cessions	-28 049 922	-18 060 462
Sommes versées pour paiement des sinistres	-108 818 779	-104 105 789
Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-1 430 392	-4 299 878
Encaissements des sinistres pour cessions	7 169 850	10 890 442
Commissions versées aux intermédiaires	-28 876 218	-25 652 613
Commissions reçues sur les cessions	2 977 323	3 233 633
Commissions versées sur les acceptations	-272 925	-497 698
Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-28 670 016	-24 789 562
Variation des dépôts auprés des cédantes	-366 582	-992 132
Variation des éspèces reçues des cessionnaires	76 298	-2 598 656
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-138 439 299	-169 814 176
Encaissements liés à la cession de placements financiers	132 462 773	129 188 135
Produits financiers reçus	45 225 455	44 427 458
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-28 080 965	-34 216 388
Impôts sur les bénéfices payés	-8 495 945	-11 236 036
Autres mouvements	-19 514 239	-5 954 027
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	72 107 882	22 603 948
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-3 970 584	-5 684 238
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		897 120
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprés d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-376 550 000	-470 500 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprés d'entreprises liées ou avec un lien de participation	327 650 000	463 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-52 870 584	-11 787 118
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-14 845 873	-15 532 456
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-14 845 873	-15 532 456
Variation de Trésorerie	4 391 425	-4 715 625
Trésorerie de début d'exercice	1 677 584	6 393 209
Trésorerie de fin d'exercice	6 069 009	1 677 584

32 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 MAI 2023

